

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE S'APPRÊTE À ÉMETTRE DES BILLETS DE PREMIER RANG NON GARANTIS D'UNE VALEUR DE 800 MILLIONS DE DOLLARS

BRAMPTON, ON, le 22 août 2022 (TSX : L) - Aujourd'hui, Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw » ou la « Société ») a annoncé qu'elle a convenu d'émettre, dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs admissibles qualifiés dans chacune des provinces du Canada, des billets de premier rang non garantis de la Société équivalents à un montant en capital de 800 millions de dollars en deux séries (le « placement »). Le placement comprend (i) un montant en capital de 400 millions de dollars de billets de série 2032 portant intérêt à un taux annuel de 5,008 % et arrivant à échéance le 13 septembre 2032, et (ii) un montant capital de 400 millions de dollars de billets de série 2052 portant intérêt à un taux annuel de 5,336 % et venant à échéance le 13 septembre 2052 (collectivement, les « billets »).

Les billets sont offerts dans le cadre d'un placement pour compte au moyen d'un consortium bancaire composé notamment de Valeurs mobilières TD, Marchés des capitaux CIBC, RBC Marchés des capitaux, BMO Marchés des capitaux et Scotia Capitaux. Sous réserve des conditions de clôture habituelles, la clôture du placement devrait avoir lieu le 13 septembre 2022.

Le produit net du placement peut être utilisé par la Société pour financer le rachat de ses billets de premier rang non garantis à 4,860 % en circulation, représentant un montant en capital total de 800 millions de dollars et venant à échéance le 12 septembre 2023 et pour les besoins généraux de la Société.

La clôture du placement est conditionnelle à ce que les billets aient minimalement reçu la cote « BBB élevée » avec une perspective « stable » de DBRS Limited, ainsi que la cote « BBB » de Standard and Poor's Rating Services. Les billets seront des obligations non garanties de la Société et seront de même rang que toutes les dettes non garanties et non subordonnées existantes et futures de la Société.

Les billets n'ont pas été enregistrés en vertu de la Loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis sans enregistrement ou exemption applicable aux exigences d'enregistrement. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat et il n'y aura aucune vente de billets dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de Les Compagnies Loblaw Limitée

Loblaw est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie et le détaillant le plus important au pays. Loblaw offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de santé et de beauté, des vêtements, de la marchandise générale, ainsi que des produits et services financiers et de téléphonie mobile. Loblaw, ses franchisés et ses pharmaciens propriétaires figurent parmi les plus importants employeurs du secteur privé au Canada, comptant plus de 190 000 employés à temps plein et à temps partiel travaillant dans plus de 2 400 magasins détenus par la société, magasins franchisés et établissements détenus par des pharmaciens propriétaires.

La raison d'être de Loblaw, soit Vivre bien, vivre pleinement^{MD}, met l'accent sur les besoins et le bien-être des consommateurs, qui effectuent un milliard de transactions par année dans ses magasins. Loblaw est en mesure de répondre à ces besoins, voire de dépasser les attentes de la clientèle, de

multiples façons, ce qui inclut notamment ses emplacements bien situés; ses quelque 1 050 épiceries, tant de type escompte que de spécialité; ses pharmacies offrant des services complets situées dans près de 1 400 établissements Shoppers Drug Mart® et Pharmaprix^{MD} et près de 500 magasins de Loblaw; ses services financiers offerts par l'entremise des Services financiers le Choix du Président^{MD}; ses vêtements mode de marque Joe Fresh^{MD} à prix abordables pour toute la famille; et quatre des marques les plus populaires au Canada, soit Life Brand^{MC}, sans nom^{MD}, Délices du marché^{MC} et le Choix du Président^{MD}.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site Web de Loblaw à l'adresse www.loblaw.ca et le profil d'émetteur de Loblaw à l'adresse www.sedar.com

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse peut contenir des renseignements prospectifs au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières, qui reflètent les attentes actuelles de Loblaw concernant des événements futurs, notamment la clôture prévue du placement. Les renseignements prospectifs sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujettis à un certain nombre de risques et d'impondérables, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de Loblaw, qui pourraient faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent considérablement de ceux qui sont divulgués ou mentionnés à l'intérieur de ces renseignements prospectifs. Ces risques et impondérables comprennent, sans s'y limiter, les facteurs décrits dans le rapport annuel 2021, la notice annuelle ainsi que le rapport du deuxième trimestre de 2022 de Loblaw. Loblaw ne s'engage aucunement à mettre à jour ces renseignements prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi applicable ne l'exige expressément. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont formulés en date de son émission et sont assortis de la présente mise en garde.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Roy MacDonald

Vice-président, Relations avec les investisseurs

(905) 861-2243

roy.macdonald@loblaw.ca